



Luxembourg, le 24 juin 2011

**concerne : réforme de la loi de 2004 relative à l'aménagement communal et au développement urbain  
– projets de règlements grand-ducaux**

Madame,  
Monsieur,

Le Mouvement Ecologique se permet de vous transmettre en annexe une position relative aux projets de règlements grand-ducaux portant exécution de la loi réformée en matière d'aménagement communal et de développement urbain, dont le vote à la Chambre des Députés est prévu en juillet.

**La discussion du projet de loi a abouti à un certain nombre d'améliorations notables par rapport à la loi existante. Les projets de règlements grand-ducaux - dans leur version actuelle - risquent toutefois d'anéantir ces progrès et de compromettre une implémentation correcte de la loi.**

Ceci est dû – comme vous pourrez le constater dans notre avis détaillé – à différents aspects :

- une absence de cohérence entre les différents projets de règlements grand-ducaux ;
- l'absence de certaines définitions notamment de zones d'aménagement ;
- une intégration incomplète de lois sectorielles ayant une incidence sur l'aménagement communal ;
- une transposition incomplète d'innovations prévues dans la loi réformée.

Par ailleurs l'implémentation dans la pratique communale aurait à notre avis dû faire l'objet d'un **test sur deux ou trois exemples concrets** et faire l'objet de discussions avec les professionnels du terrain. Ceci afin d'éviter les expériences malheureuses qui ont été faites avec l'actuelle loi en vigueur.

Au vu de ce constat, notre mouvement propose de redresser les imperfections actuelles manifestes des règlements et de les mettre seulement en vigueur après cette révision.

Le temps apparemment « perdu » pour faire cette révision sera en fait du temps gagné pour les communes et les professionnels dans l'implémentation de la nouvelle loi.

Tout en vous remerciant de votre intérêt pour la cause que nous défendons, nous vous prions d'agr er, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments tr s distingu s.

Blanche Weber  
pr sidente